

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00171

**FONDS DE CONCOURS ENERGIE - FONDS DE CONCOURS TRANSITION
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE DOIZIEUX –
REHABILITATION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL EN ECOLE PUBLIQUE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 17 mai 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 79

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,
Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Olivier LONGEON,
M. Michel MAISONNETTE représenté par Mme Christine PASCAL, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

REÇU EN PREFECTURE

Le 01 juin 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180330-D20180017110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180601

Pouvoirs :

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Jean-Yves CHARBONNIER donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Marc FAURE,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Paul CELLE,
M. Denis CHAMBE, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,
M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,
Mme Stéphanie MOREAU, M. Florent PIGEON, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Christiane RIVIERE, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA,
M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER,
M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MAI 2018

FONDS DE CONCOURS ENERGIE - FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE DOIZIEUX – REHABILITATION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL EN ECOLE PUBLIQUE

Fonds de concours Energie

Par délibération du Conseil de Communauté du 09 décembre 2013, Saint-Étienne Métropole s'est prononcée favorablement pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 80 000 € à la commune de Doizieux, pour la réhabilitation et l'extension de son Groupe scolaire et de son Pôle petite enfance.

Cette intervention s'inscrivait dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Energie » 2011-2014 à destination des communes, instauré par Saint-Étienne Métropole conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour rappel, l'assiette de calcul de ce fonds de concours à verser était définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention était de 50 %. La collectivité, maître d'ouvrage, devait également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Le projet de rénovation thermique de l'école a été abandonné par le nouvel exécutif communal, qui en a informé Saint-Étienne Métropole par courrier en date du 11 janvier 2017. Aussi, la commune de Doizieux sollicite la Métropole pour réaffecter l'enveloppe initialement prévue pour ce projet au profit d'un nouveau projet : la réhabilitation d'un bâtiment industriel en école publique.

En effet, la commune a décidé de réaménager un plateau de 300 m² au sein d'une ancienne usine de moulinage, tout en s'intégrant dans le cadre d'une réhabilitation plus globale de ce bâtiment industriel. Ce projet permettra d'accueillir la maternelle, un bureau, une salle informatique, la primaire et une salle d'évolution (dans une petite extension du bâtiment à réaliser) au R+2 du bâtiment actuel. Le R+1 accueillera alors des ateliers artisanaux.

Pour cette réhabilitation, la commune ambitionne des travaux de rénovation énergétique ambitieux, afin d'atteindre un niveau BBC rénovation (Bâtiment Basse Consommation). Ceux-ci porteront sur l'isolation sous combles, des murs extérieurs, du mur de refend, du plancher bas, ainsi que le remplacement des menuiseries. Par ailleurs, une chaudière bois (plaquettes forestières) sera mise en place pour assurer le chauffage du bâtiment, ainsi que de deux bâtiments voisins (salle des fêtes et caserne des pompiers), via un petit réseau de chaleur communal.

Le dispositif de fonds de concours « Énergie, réduction des consommations et énergies renouvelables » s'adressait notamment aux projets de réhabilitation thermique performante de bâtiments communaux. Dans cette catégorie, les travaux éligibles sont tous les travaux qui concourent à atteindre la performance énergétique exigée (BBC compatible). Dans le cas

présent, les documents fournis montrent que les travaux répondent à ces critères de performance.

Par conséquent, il est alors proposé une réorientation des crédits octroyés dans le cadre de l'ancien dispositif fonds de concours 2011-2014.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, le fonds de concours de Saint-Étienne Métropole finance les projets de rénovation globale à un taux de 40 % pour un financement plafonné à 80 000 €. Le montant du fonds de concours Energie de Saint-Etienne Métropole pour ce projet pourrait donc s'élever à 80 000 € maximum sous réserve de satisfaire aux contraintes réglementaires telles qu'énoncées dans la délibération du Conseil Communautaire du 14 mars 2011.

Le montant estimé des travaux s'élève à 1 549 910 € HT. Le montant des travaux éligibles selon les critères de ce fonds de concours « Énergie » s'élève à 219 756 € HT.

L'intégralité du reliquat de l'enveloppe initialement attribuée au projet de rénovation thermique de l'école, soit 80 000 €, pourrait donc être réorienté en faveur du projet de réhabilitation du bâtiment industriel.

Le montant du fonds de concours « Énergie » de Saint-Étienne Métropole pour ce projet pourrait donc s'élever à 80 000 € maximum.

Fonds de concours Transition écologique et énergétique

Par ailleurs, la commune sollicite sur cette même opération la somme de 47 737,13 € au titre du nouveau dispositif « Fonds de concours transition énergétique et écologique ».

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les travaux de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments communaux existants, menés dans le cadre d'une réflexion globale portant sur l'ensemble du bâtiment (avec priorisation des travaux selon les gains énergétiques et environnementaux attendus) sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité ;
- matériaux et filières ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

Le coût total d'opération est estimé à 1 549 910 € HT, intégralement éligible.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de Doizieux s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 47 737,13 €. A ce jour, la commune n'a pas commencé à consommer cette enveloppe.

Comme suite à la demande de la commune et compte tenu du taux d'intervention de Saint-Etienne Métropole, il est donc proposé une aide à hauteur de 47 737,13 € pour ce projet.

La commune a sollicité d'autres aides financières :

- Département de la Loire, à hauteur de 272 922,00 € ;
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à hauteur de 291 200,00 €.

Fonds de concours transition écologique et énergétique

L'ensemble des fonds de concours attribués pour la réhabilitation du bâtiment industriel en école publique sera donc de :

- Fonds de concours énergie : 80 000 € ;
- Fonds de concours transition écologique et énergétique : 47 737,13 € ;

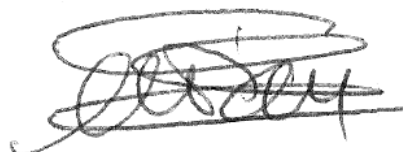
Soit un total de 127 737,13 € représentant 8,2 % du montant total des travaux.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la réorientation du fonds de concours Énergie attribué à la commune de Doizieux au profit de son projet de réhabilitation d'un bâtiment industriel en école publique, à hauteur de 80 000 euros ;**
- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de Doizieux pour ce même projet d'un montant maximum de 47 737,13 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec la commune les conventions d'attribution de ce fonds de concours ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'article n°204142 du budget Développement durable – destination DDCLIMAT de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU